



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

illettrisme

Question écrite n° 20605

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger sur le fait que M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire 10 % des élèves qui entrent en classe de sixième ne savent pas du tout lire. Cette situation est inacceptable car elle pénalise de nombreux enfants pour la suite de leur scolarité. Des mesures volontaristes ont été prises pour résorber l'illettrisme. Il désire connaître leurs premiers effets.

Texte de la réponse

L'évaluation des premiers effets des mesures visant à prévenir l'illettrisme qui ont été mises en oeuvre dès la rentrée scolaire 2002 n'est pas actuellement possible. Pour un certain nombre d'actions qui s'inscrivent dans la durée (mise en place des programmes 2002 notamment), il convient d'attendre les évaluations nationales de la rentrée 2004 en CE2 et 2005 en 6e ; ces épreuves, même si elles ne sont pas méthodologiquement construites pour établir des comparaisons longitudinales, devraient permettre de vérifier si davantage d'élèves maîtrisent les compétences fondamentales attendues à chacun de ces deux niveaux. Pour d'autres mesures telles que l'expérimentation des effets de la réduction des effectifs dans des classes de cours préparatoire implantées dans des secteurs où se concentrent des difficultés, les premiers résultats seront disponibles en fin d'année civile. Les élèves de ces classes expérimentales ainsi qu'un nombre équivalent d'élèves de classes-témoins tout à fait comparables ont été soumis à des évaluations à trois moments de l'année scolaire (en fin d'année en particulier). Des formateurs et des inspecteurs ont conduit une observation des pratiques pédagogiques des maîtres qui ont aussi été sollicités pour décrire leurs choix pédagogiques et certaines activités d'enseignement qu'ils mettent régulièrement en oeuvre. Les analyses de cet ensemble de données sont en cours ; le résultat et les progrès des élèves doivent être mis en relation avec les autres informations recueillies pour que des conclusions soient tirées quant à l'effet des effectifs ou d'autres variables éventuellement. Cette expérience est prévue sur deux années : ce n'est donc que dans un an que les résultats définitifs pourront être rendus publics.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20605

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2003, page 4931

Réponse publiée le : 15 septembre 2003, page 7134